



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/6059
24 novembre 1964
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE EN DATE DU 23 NOVEMBRE 1964, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU ROYAUME-UNI

J'ai l'honneur de me référer à notre conversation d'aujourd'hui concernant la situation au Congo et de confirmer le message que je vous ai transmis de la part du Gouvernement de Sa Majesté.

Mon Gouvernement a pris note des lettres que les représentants de la Belgique et des Etats-Unis ont adressées, le 22 novembre, au Président du Conseil de sécurité, au sujet du danger menaçant la vie de civils innocents dans la région de Stanleyville, au Congo. Le Gouvernement du Royaume-Uni a été prié de fournir certaines facilités dans l'île de l'Ascension pour l'action que le Gouvernement belge et le Gouvernement des Etats-Unis se proposaient alors d'entreprendre. Vu l'objet humanitaire de cette action, le Gouvernement de Sa Majesté a accordé les facilités demandées. Le Gouvernement de Sa Majesté est profondément préoccupé par la menace qui pèse apparemment sur la vie et la sécurité de civils dans la région du Congo occupée par les rebelles et il espère sincèrement que vous-même et tous les Membres de l'Organisation prendrez les mesures auxquelles vous avez la possibilité de recourir et presserez les rebelles de traiter les personnes en question conformément aux règles normalement acceptées quant au traitement des civils en temps de conflit.

Veuillez agréer, etc.

(Signé) CARADON

